

Note d'analyse - Fréquentation des séjours collectifs de mineurs en 2021-2022

Editorial

Les données de fréquentation des Accueils collectifs de mineurs pour la période 2021-2022 viennent d'être publiées par l'INJEP. Au cours de cette campagne, l'organisation des séjours collectifs, précédemment amputée par la crise sanitaire, a été rendu possible sur l'ensemble des cinq sessions de vacances scolaires. Ce sont donc les premières statistiques qui nous permettent de faire une comparaison « avant-après » Covid-19. C'est pour l'Ovlej l'occasion de vous proposer deux nouveaux bulletins, celui-ci (n°63) centré sur les séjours collectifs, et le prochain à venir (n°64) qui sera dédié aux accueils de loisirs.

Le premier constat que l'on peut faire à la lecture des données descriptives de l'activité de ces derniers mois, est celui de la remarquable capacité du secteur à renverser la tendance baissière induite par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Cela ne s'est pas fait tout seul, et l'ensemble des acteurs s'est engagé dans ce travail de reconstruction qui traduit la forte résilience du secteur des séjours de mineurs. Cela est particulièrement notable pour les séjours de vacances organisés en France qui retrouvent un niveau quasi identique à celui *ante crise* (cf. p.11). Mais au-delà de d'une reconnaissance des compétences des organisateurs du secteur, nous pouvons voir également dans ce processus de redressement, la confiance accordée par les parents à ces mêmes organisateurs, tout autant que l'affirmation de l'utilité sociale de leurs activités dans le paysage vacancier français. Dans ce contexte, on peut noter la croissance exceptionnelle (+73% / 2018-2019) du nombre de séjours organisés dans les départements et collectivités d'outre-mer (hors Polynésie française), sans que l'on ne connaisse malheureusement pas pour ces destinations (ni pour les autres), l'origine géographique des enfants et des jeunes ayant fréquenté ces séjours.

Le second constat, qui se traduit par la longueur et la densité de ce bulletin, est celui de la multiplicité des modèles d'organisation et de la complexité voire complexification du secteur. Déjà représentées dans les différentes appellations (séjours de vacances, séjours courts, séjours spécifiques, séjours « activité accessoire »), les pratiques de ces dernières années sont également associées à des dispositifs spécifiques mis en œuvre par l'État, tels celui des « Colos apprenantes » qui accompagne les départs en France, ou encore celui du « Service national universel » qui dope de façon conséquente les données relatives aux « séjours spécifiques ».

Bien sûr les enjeux politiques de ces dispositifs ne doivent pas être négligés, et ils posent la question de savoir quelle société nous voulons pour les enfants et les jeunes d'aujourd'hui, pour les adultes qu'ils seront demain. N'oublions pas que partir en séjours collectifs reste une merveilleuse opportunité de découvrir un monde différent de celui de son quotidien, de rencontrer d'autres personnes, de se confronter à d'autres façons de penser, etc. Comme une sorte de prise de hauteur, d'élévation, qui permet à chacun de découvrir des horizons élargis ou différents. C'est parce qu'ils sont capables de nous montrer la réalité de ces différents horizons que les Séjours collectifs de mineurs participent ardemment à la richesse sociale nécessaire à toute société développée.

Luc Greffier, Président de l'Ovlej

L'analyse des départs en séjours collectifs s'est complexifiée ces dernières années, du fait du contexte dans lequel évoluent les organisateurs d'accueils collectifs. La lecture des indicateurs statistiques ne peut se faire sans observer et détailler ce contexte dense : entre crise sanitaire liée à la Covid-19, mesures prises pour limiter la propagation du virus, mais également nouveaux dispositifs mis en œuvre au cours des dernières années ou grande diversité de l'offre de séjours aujourd'hui.

Ce Bulletin tente d'apporter des éléments de lecture clairs, pour mieux comprendre les évolutions de fréquentation des séjours collectifs au regard du contexte de ces dernières années. Les analyses proposées sont réalisées à partir des données annuelles diffusées par l'INJEP, sur les accueils collectifs de mineurs (source : DJEPVA, fichiers SIAM ; traitement INJEP-MEDES).



Éléments de contexte

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et des mesures gouvernementales prises pour endiguer le virus, les organisateurs de séjours collectifs ont vécu deux années particulièrement compliquées, durant lesquelles les séjours n'ont pas pu être organisés sur plusieurs périodes de vacances (printemps et Noël 2020, hiver et printemps 2021).

Ces périodes « mortes » n'ont pas été les seules contraintes auxquelles se sont confrontés les organisateurs : protocoles sanitaires à mettre en œuvre ; difficultés, voire impossibilité, à organiser des séjours à l'étranger ; annulation de certains séjours compte tenu du virus ou rapatriement de personnes l'ayant contracté ; craintes de certaines familles à faire partir leur enfant en collectif au regard du contexte, ou choix des parents de ne pas imposer à leurs enfants un protocole sanitaire durant leurs vacances.

Ainsi, durant les années scolaires 2019-2020 et

2020-2021 (septembre à août), le nombre de séjours organisés et les effectifs de départs accusent de très fortes baisses au regard des données avant crise sanitaire. Ces indicateurs statistiques ne portant pas sur l'ensemble des cinq périodes de vacances scolaires observées habituellement, il était complexe de les comparer aux données annuelles précédant l'entrée de la Covid-19 sur le territoire français.

Durant l'année 2021-2022, bien qu'encore marquée par cette crise sanitaire, l'organisation des séjours collectifs a été possible sur l'ensemble des cinq périodes de vacances scolaires. Les données annuelles peuvent donc être comparées à celles de l'avant crise sanitaire.

Comme nous pouvons le voir sur le graphique 1 (en page suivante), une reprise s'était déjà opérée durant l'année 2020-2021. Elle se poursuit sur l'année 2021-2022. Néanmoins, le nombre de séjours organisés reste inférieur à celui de l'année 2018-2019 : avant l'arrivée de la crise sani-

Sources et méthodologie

A travers sa base de données SIAM, la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) recueille, chaque année, diverses données sur les accueils collectifs de mineurs en France.

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), rattaché au directeur de la DJEPVA, a pour mission de traiter ces données au travers de la Mission enquêtes, données et études statistiques (MEDES).

Pour les données sur les années 2009/2010 à 2021/2022 (données mises à jour au 1^{er} novembre 2022 - publié le 27 janvier 2023), neuf fichiers (sous format Excel) ont été diffusés. Ils sont accessibles sur le site de l'INJEP à l'adresse suivante :

<https://injep.fr/donnee/accueils-collectifs-de-mineurs-colonies-et-centres-de-vacances-centres-aeres-et-de-loisirs-scoutisme-2009-2010-a-2021-2022/>

Chaque fichier correspond à un type d'accueil (accueils collectifs sans hébergement, avec hébergement et accueils de scoutisme) et à un territoire (national, régional, départemental).

Par la publication de ce Bulletin, l'Ovlej propose aux acteurs du champ de l'animation une aide à la lecture et à l'analyse de ces données.

taire, c'est ainsi 54 781 séjours qui avaient été organisés ; en 2021-2022, c'est 45 249 séjours qui ont été organisés, soit une baisse de -17 % entre ces deux années.

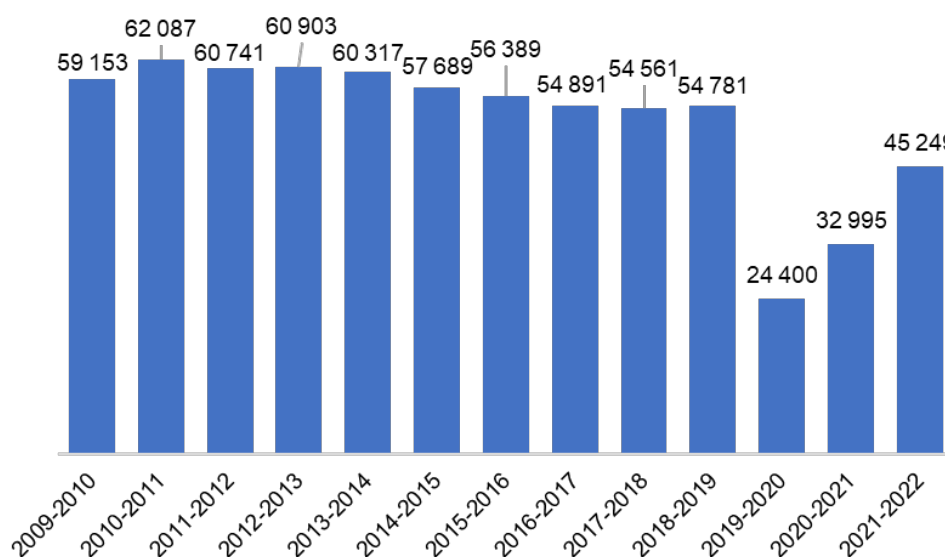
Ce constat s'observe également sur les données concernant les effectifs de départs (graphique 2). **En 2018-2019, c'est 1 434 352 départs de mineurs qui avaient été enregistrés. En 2021-2022, cet effectif est de 1 252 174, soit une baisse de -13 %.**

Remarquons que cette diminution est un peu moins importante que celle du nombre de séjours organisés. Ceci montre que les séjours ont, en moyenne, accueillis des groupes d'enfants un peu plus nombreux qu'avant crise sanitaire (en

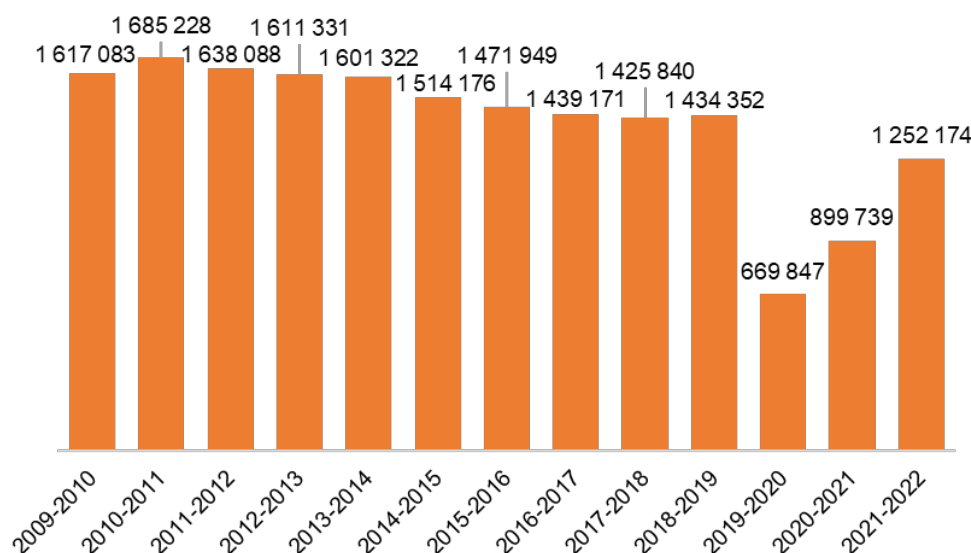
moyenne 26 mineurs par séjours en 2018-2019, contre 28 en 2021-2022).

Les indicateurs diffusés par l'Injep ne nous permettent pas de connaître la ou les causes de la diminution du nombre de séjours par rapport aux années avant crise sanitaire : est-ce que cette baisse est liée à un nombre d'organismes moins important ? Est-ce que les organismes ont proposé une offre moins riche qu'avant la crise ? Et, si c'est le cas, est-ce parce que les demandes des familles étaient moindres et/ou parce que l'organisation s'est avérée trop complexe ? L'Ovlej travaille actuellement sur les diverses difficultés qu'ont rencontrés les organismes durant l'été 2022. Les difficultés de recrutement arrivent en première place dans les discours, qu'il

Graphique 1 : Nombre de séjours collectifs organisés selon l'année (toutes périodes, toutes destinations et tous types de séjours confondus)



Graphique 2 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs selon l'année (toutes périodes, toutes destination et tous types de séjours confondus)



s'agisse du recrutement des animateurs et directeurs occasionnels ou de celui des personnels techniques. Si cette problématique existait déjà avant l'arrivée de la Covid-19 en France, il semble qu'elle se soit particulièrement accentuée au cours des trois dernières années.



Fréquentation des séjours collectifs selon la destination

Une reprise des séjours à l'étranger

Si, durant l'année 2021-2022, les séjours ont pu être organisés sur l'ensemble des cinq périodes de vacances scolaires, qu'en est-il de la question de la destination ? Rappelons qu'au cours des années 2019-2020 et 2020-2021, les séjours organisés à destination de l'étranger sont ceux qui ont été les plus impactés par les effets de la crise sanitaire. Ils « disparaissent » ainsi, accusant une baisse de -91 % entre les années 2018-2019 et 2020-2021.

En 2021-2022, la reprise s'opère. C'est ainsi que 3 486 séjours ont été organisé à destination de l'étranger, pour 86 524 départs de mineurs (voir graphique 3). Si cette reprise est particulièrement importante au regard des indicateurs des deux années précédentes, notons que **les effectifs sont loin d'avoir retrouvés les niveaux**

Focus sur l'âge des jeunes partis en séjours

Avant crise sanitaire, en 2018-2019, les effectifs de départs en séjours collectifs se répartissaient entre : 4 % de moins de 6 ans, 64 % de 6-13 ans et 32 % de 14-17 ans.

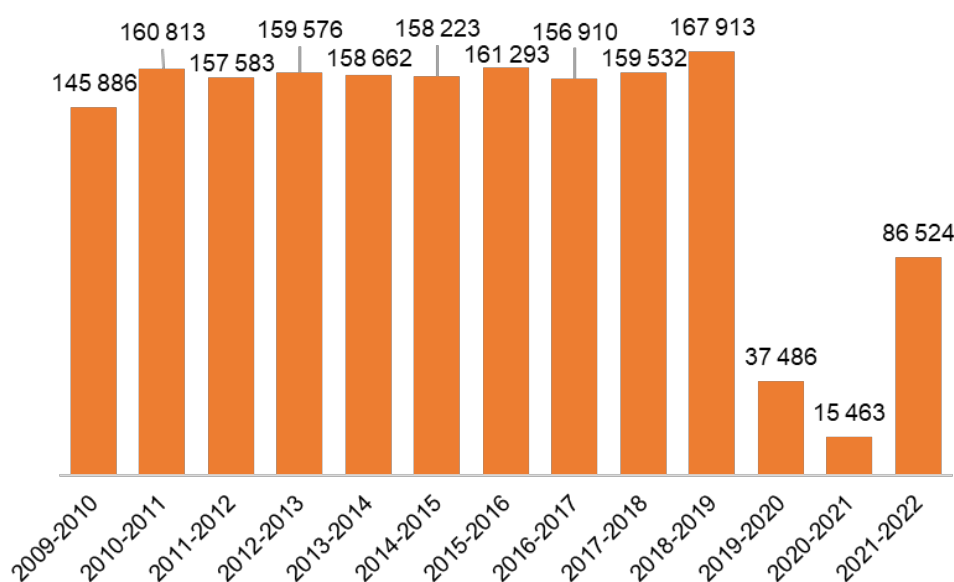
En 2021-2022, cette répartition est relativement similaire : 3 % de moins de 6 ans, 63 % de 6-13 ans et 34 % de 14-17 ans.

Les effectifs de départs étant moindres en 2021-2022 qu'avant crise sanitaire, toutes les tranches d'âges enregistrent des baisses d'effectifs. Elles ne sont néanmoins pas de même ampleur. Ainsi ce sont les effectifs de départs des moins de 6 ans qui souffrent le plus, avec une baisse de -34 % entre les années 2018-2019 et 2021-2022. La diminution est de -14 % pour les 6-13 ans et de -8 % pour les 14-17 ans.

d'avant crise sanitaire : le nombre de départs en 2021-2022 ne représente ainsi quasiment que la moitié des effectifs observés en 2018-2019, avant crise sanitaire (-48 %).

Cette reprise en demi-teinte des séjours à l'étranger ne peut, à elle seule, expliquer le fait que les effectifs globaux (toutes destinations confondues) n'aient pas retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire. En effet, en termes d'effectifs, il « manque » 81 389 départs de mineurs à l'étranger pour retrouver le niveau de 2018-2019. Toutes destinations confondues (France et étran-

Graphique 3 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs à destination de l'étranger selon l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)



ger), la différence entre les deux années est de 182 178 départs. Le « manque » ne provient donc pas uniquement des séjours à l'étranger.

Les dix années précédant la crise sanitaire, nous assistions à une progression du nombre de départs dans les séjours à l'étranger (+15 % entre 2009-2010 et 2018-2019). Notons néanmoins que ces effectifs ont toujours représenté moins de 15 % de l'ensemble des départs (toutes destinations confondues), comme le montre le graphique 4. En 2021-2022, cette part n'est que de 7 %.

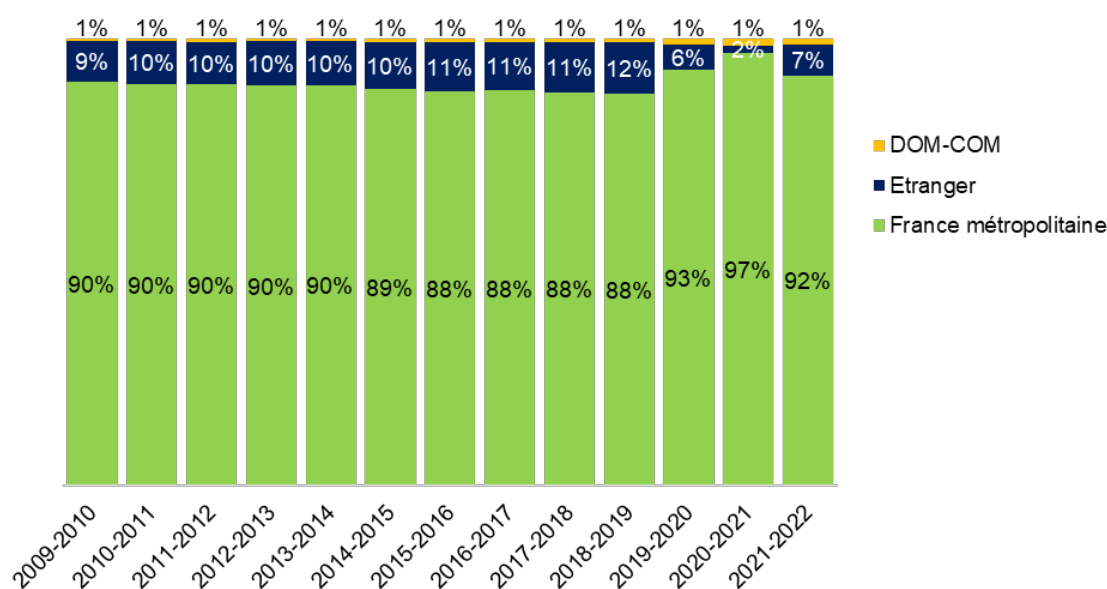
En termes d'âges, les séjours à l'étranger sont particulièrement plébiscités par les adolescents âgés entre 14 et 17 ans. Comme le montre le graphique 5, en 2021-2022, cette tranche d'âge re-

présente ainsi 75 % des effectifs de départs. Les 6-13 ans n'en représentent que 25 %. Cette répartition est relativement proche de celle avant crise sanitaire : en 2018-2019, les 14-17 ans représentaient 73 % des départs à l'étranger et les 6-13 ans, 27 %.

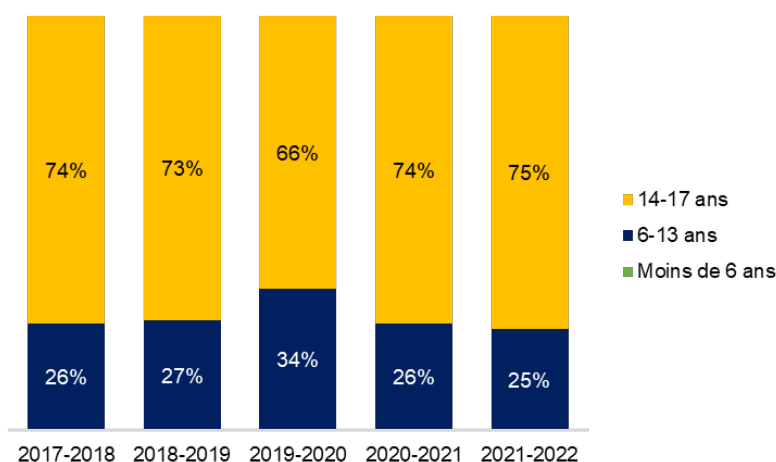
Avant crise sanitaire, en 2018-2019, la Grande-Bretagne, l'Espagne, les États-Unis et l'Italie enregistraient des effectifs de départs supérieurs à 10 000. En 2021-2022, avec la forte baisse des départs à l'étranger, seuls deux pays ont enregistré plus de 10 000 départs : l'Espagne et la Grande-Bretagne.

Le tableau 1 (en page suivante) présente le top 10 des destinations étrangères, au regard du nombre de départs. Parmi ces pays, quatre enre-

Graphique 4 : Répartition géographique des départs de mineurs en séjours collectifs selon l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)



Graphique 5 : Répartition des départs de mineurs en séjours collectifs à destination de l'étranger, selon la tranche d'âge et l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)



Note de lecture : les effectifs de départs pour la tranche d'âge des moins de 6 ans sont trop restreints pour apparaître sur le graphique (moins d'une centaine de départs chaque année).

gissent des baisses (par rapport à 2018-19) égales ou supérieures à -50 %. C'est notamment le cas de la Grande-Bretagne, avec une diminution de -61 % des effectifs de départs. Ceci s'ex-

plique certainement, en partie, par l'obligation, depuis le 1^{er} octobre 2021, de présenter un passeport pour se rendre au Royaume-Uni, du fait de la décision du pays de quitter l'Union européenne.

Tableau 1 : Top 10 des pays - Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs selon la destination à l'étranger et l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)

	2018-2019	2021-2022	Évolution
Ensemble des départs à l'étranger	167 913	86 524	-48 %
Espagne	27 984	18 892	-32 %
Grande-Bretagne	44 655	17 371	-61 %
Etats-Unis	13 995	7 595	-46 %
Italie	13 002	6 545	-50 %
Grèce	6 749	4 883	-28 %
Irlande	5 712	3 737	-35 %
Allemagne	5 817	2 893	-50 %
Malte	4 802	2 645	-45 %
Portugal	4 789	2 241	-53 %
Croatie	2 762	1 616	-41 %

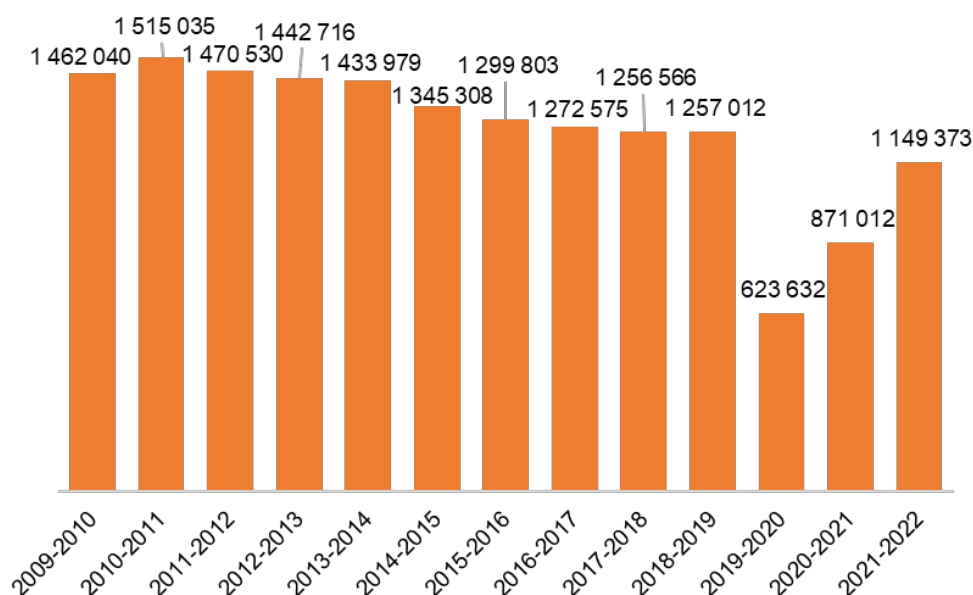
Des séjours en France métropolitaine en deçà des niveaux d'avant crise sanitaire

Comme pour les séjours à l'étranger, les séjours à destination de la France métropolitaine n'ont pas retrouvé les niveaux d'avant crise sanitaire.

En 2021-2022, c'est 41 232 séjours qui ont été organisés. Cela a représenté 1 149 373 départs, soit une baisse de -9 % par rapport à 2018-2019 (voir graphique 6).

Contrairement aux séjours à l'étranger, les dix années précédant la crise sanitaire, les séjours en France métropolitaine enregistraient une diminution du nombre de départs (-14 % entre 2009-2010 et 2018-2019). Cette diminution représentait de forts effectifs puisque, comme nous l'avons vu précédemment dans le graphique 4, les départs en France métropolitaine sont, chaque année, largement majoritaires (88 % de l'ensemble des départs en 2018-2019).

Graphique 6 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs à destination de la France métropolitaine selon l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)



Comme le montre le graphique 7 ci-dessous, avant la crise sanitaire, les départs en France métropolitaine concernaient pour 4-5 % des enfants de moins de 6 ans, pour 68-69 % des jeunes âgés de 6-13 ans, et pour 26-27 % des adolescents de 14-17 ans.

Depuis la crise sanitaire, la part des adolescents progresse pour atteindre 31 % en 2021-2022. On peut se demander s'il s'agit d'un report de la part des familles, d'adolescents qui, dans un autre contexte, seraient partis sur des séjours à l'étranger ?

Le tableau 2 présente les effectifs de départs selon les régions de destination (territoire où se déroule le séjour collectif). Les effectifs selon les régions de résidence des mineurs n'existent pas.

Comme les trois années précédentes, **les trois régions qui accueillent le plus de mineurs en séjours collectifs sont l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie.**

En termes d'évolution de fréquentation par rapport à l'avant crise sanitaire, seule la Corse affiche une évolution à la hausse (+13 %). Notons

Graphique 7 : Répartition des départs de mineurs en séjours collectifs à destination de la France métropolitaine, selon la tranche d'âge et l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)

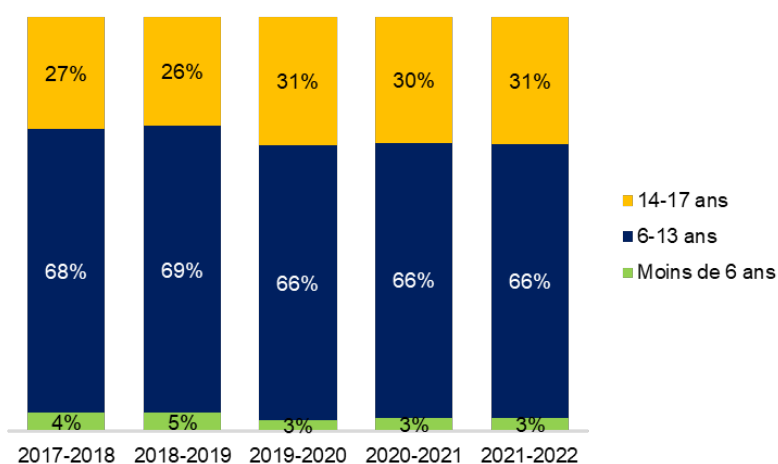


Tableau 2 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs selon la destination dans les régions françaises et l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Évolution 2021-22 par rapport à l'avant crise
Auvergne-Rhône-Alpes	247 240	155 631	147 442	226 502	-8 %
Bourgogne-Franche-Comté	65 328	36 439	46 312	53 752	-18 %
Bretagne	85 041	37 852	70 044	80 920	-5 %
Centre-Val-de-Loire	45 027	18 525	28 202	39 285	-13 %
Corse	13 354	4 907	13 396	15 081	+13 %
Grand Est	71 625	36 890	48 551	64 610	-10 %
Hauts-de-France	92 877	19 286	40 928	66 023	-29 %
Ile-de-France	46 978	24 045	29 268	46 816	0 %
Normandie	65 648	30 877	47 771	58 164	-11 %
Nouvelle Aquitaine	164 475	73 636	133 620	161 349	-2 %
Occitanie	152 223	85 027	111 274	143 331	-6 %
Pays-de-la-Loire	100 667	38 966	79 610	91 537	-9 %
Provence-Alpes-Côte-D'azur	106 529	61 551	74 594	102 003	-4 %

que les effectifs sont quasi stables pour les séjours organisés à destination de l'Île-de-France.

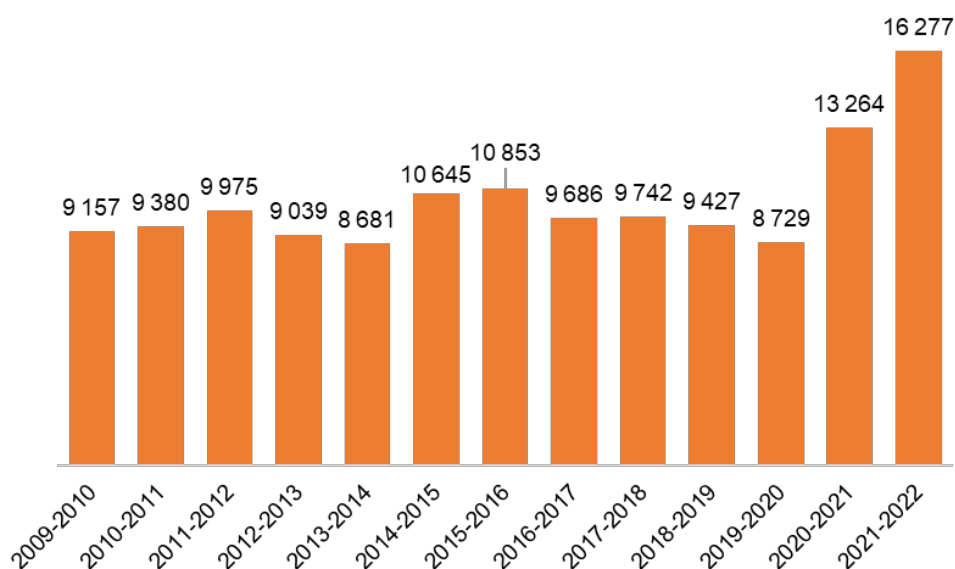
A l'image de la baisse globale, toutes les autres régions enregistrent des baisses de fréquentation entre les années 2018-2019 et 2021-2022. La région Hauts-de-France est celle qui souffre le plus, avec une baisse de -29 %. Cette forte diminution du nombre de départs peut s'expliquer par le fait que cette région accueillait majoritairement des séjours « activité accessoire » (81 % des départs en 2018-2019). Or, comme nous le verrons dans la suite de ce Bulletin, ce type de séjour organisé par les accueils de loisirs et de jeunes est celui qui affiche la plus forte évolution à la baisse.

Une forte progression des séjours dans les DOM-COM

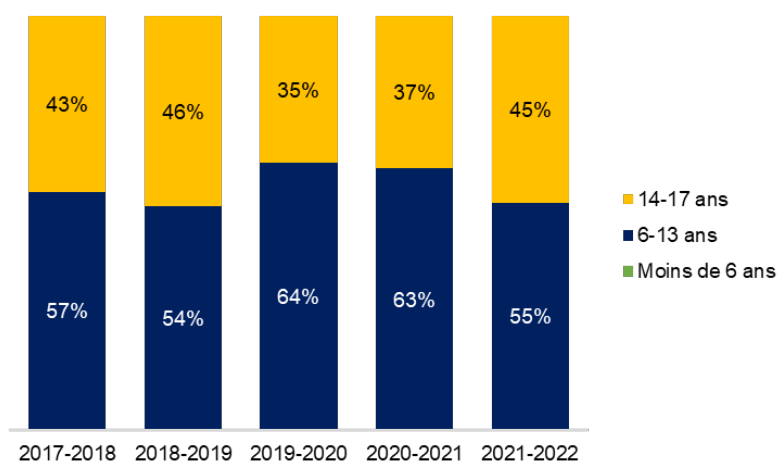
Les départs à destination des DOM-COM ne représentent que 1 % de l'ensemble des départs, et cela quelle que soit l'année observée. Les données diffusées par l'Injep ne nous permettent pas de savoir s'il s'agit de mineurs résidant dans les DOM-COM ou en France métropolitaine.

En 2021-2022, c'est 531 séjours qui ont été organisés. **Cela a représenté 16 277 départs. Cet effectif est en forte hausse par rapport à 2018-2019 : +73 %.** Il atteint même un pic au regard de l'ensemble des treize années d'observation (voir graphique 8). Ce constat avait déjà pu être observé en 2020-2021.

Graphique 8 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs à destination des DOM-COM selon l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)



Graphique 9 : Répartition des départs de mineurs en séjours collectifs à destination des DOM-COM, selon la tranche d'âge et l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)



Note de lecture : les effectifs de départs pour la tranche d'âge des moins de 6 ans sont trop restreints pour apparaître sur le graphique (moins d'une centaine de départs chaque année).

Comme nous pouvons le voir sur le graphique 9 (en page précédente), ces séjours concernent, pour un peu plus de la moitié des effectifs, des enfants âgés de 6 à 13 ans (55 % en 2021-2022). Sur cette dernière année, les adolescents de 14-17 ans ont représentés 45 % des départs.

Le tableau 3 ci-dessous, montre que les évolutions de fréquentation sont disparates selon les

territoires d'outre-mer. Pour autant, à l'exception de la Polynésie Française, tous les territoires enregistrent des hausses de départs entre 2018-2019 et 2021-2022.

La Guadeloupe et Mayotte enregistrent les plus fortes progressions (respectivement +139 % et +99 %).

Tableau 3 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs selon la destination dans les DOM-COM et l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Évolution 2021-22 par rapport à l'avant crise
Guadeloupe	1 050	1 486	1 979	2 505	+139 %
Martinique	1 101	933	1 256	1 696	+54 %
Guyane	901	153	907	1 340	+49 %
La Réunion	4 669	4 470	6 363	7 467	+60 %
St-Pierre-et-Miquelon	111	56	97	188	+69%
Mayotte	1547	1 631	2 662	3 081	+99 %
Polynésie française	48	0	0	0	-100 %
Ensemble DOM-COM	9 427	8 729	13 264	16 277	+73 %



Focus sur les séjours de cohésion dans le cadre du Service national universel

En 2019, l'État expérimente la mise en place du Service national universel (SNU) dans treize départements. C'est près de 2 000 adolescents volontaires qui partent ainsi sur ces séjours. Ces départs sont alors comptabilisés dans les données de fréquentation des séjours collectifs, dans les « séjours spécifiques » (voir en page suivante pour la définition des différents types de séjours).

Ce dispositif doit être généralisé à l'ensemble des 15-17 ans dans les prochaines années. En 2020, compte tenu de la crise sanitaire, ces séjours de cohésion n'ont pas été renouvelés. **En 2021, ils ont accueilli près de 15 000 jeunes.** Ils ont été organisés du 21 juin au 2 juillet dans tous les départements, outre-mer compris.

En 2022, c'est environ 32 000 jeunes qui ont participé à un séjour de cohésion : du 14 au 25 février pour près de 3 000 jeunes ; du 12 au 24 juin pour environ 14 000 participants ; et du 3 au 15 juillet pour 15 000 participants. La participation s'est faite, comme en 2019, sur la base du volontariat.

Ces effectifs de départs, de plus en plus importants au fil des ans, ont des effets sur l'analyse des statistiques des « séjours spécifiques », comme nous le verrons dans la suite de ce Bulletin.



Fréquentation des séjours collectifs selon le type de séjours

Selon la législation actuelle, il existe quatre types de séjours collectifs (voir encadré « vocabulaire » ci-contre).

Comme le montre le graphique 10, les séjours de vacances sont ceux qui représentent la majorité des départs de mineurs. Cela est d'autant plus vrai depuis la crise sanitaire. En 2021-2022, 62 % des départs l'ont été sur des séjours de vacances.

Sur cette même année, 22 % des départs l'ont été sur des « mini-camps » organisés par les accueils de loisirs et de jeunes ; 11 % sur des séjours spécifiques et 5 % sur des séjours courts (moins de cinq jours). Notons que les séjours spécifiques incluent les séjours de cohésion organisés dans le cadre du Service National Universel (voir encadré en page précédente).

Vocabulaire

Séjours de vacances : séjours non spécifiques de cinq jours ou plus.

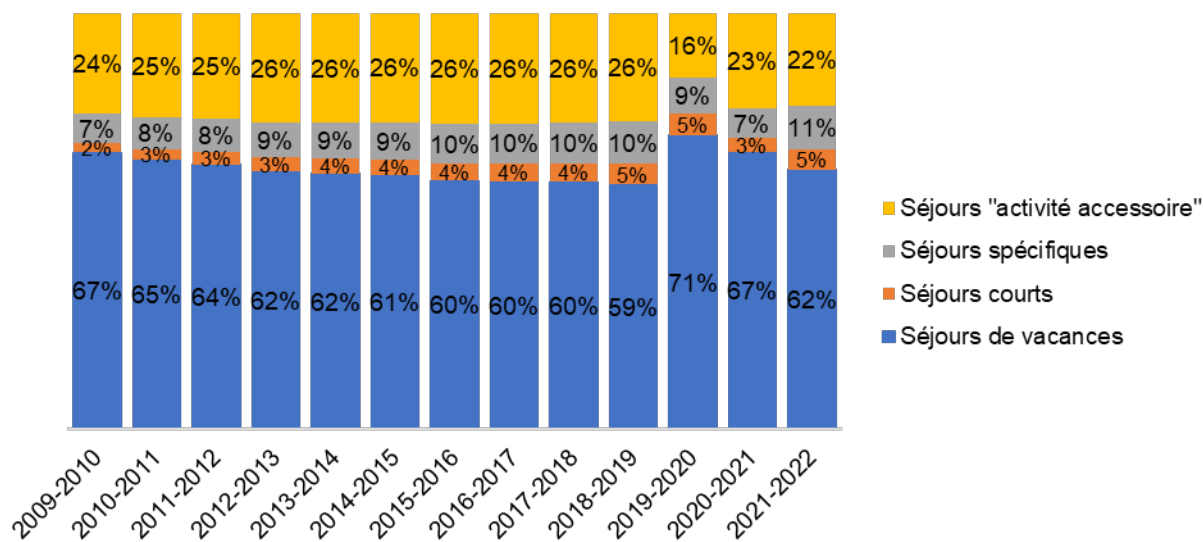
Séjours courts : séjours non spécifiques de moins de cinq jours.

Séjours spécifiques : séjours sportifs, linguistiques, artistiques ou culturels, rencontres européennes de jeunes, chantiers de jeunes bénévoles, séjours OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse), séjours de cohésion organisés dans le cadre du SNU (Service national universel, s'adressant aux 15-17 ans). Ces séjours spécifiques sont destinés à des mineurs âgés d'au moins 6 ans.

Séjours « activité accessoire » aux accueils de loisirs et de jeunes, nommés aussi « mini-camps » (de deux à cinq jours).

Effectifs de départs de mineurs : Si au cours d'une année, un mineur participe à plusieurs séjours, il sera comptabilisé plusieurs fois. Les données ne portent donc pas sur le nombre de mineurs partis mais bien sur les effectifs de départs de mineurs.

Graphique 10 : Répartition des départs de mineurs en séjours collectifs, selon le type de séjours et l'année (toutes périodes et toutes destinations confondues)



Focus sur les « colos apprenantes »

A la sortie du premier confinement et à l'approche des vacances d'été 2020, le gouvernement avait mis en place un plan « vacances apprenantes », regroupant différents dispositifs dont les « colos apprenantes ». Celles-ci ont été mises en œuvre pour la première fois durant l'été 2020. Le dispositif a ensuite été renouvelé plusieurs fois, sur les années suivantes.

En 2022, cette reconduction a facilité le départ de 80 000 mineurs, issus de publics cibles visés par le dispositif (résidents des quartiers prioritaires de la ville et des zones de revitalisation rurale, jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance). Cet effectif est similaire à celui de l'été 2021. Ces séjours, d'à minima cinq jours, peuvent être déclarés dans différentes catégories.

En termes d'effectifs, comme nous pouvons le voir sur le tableau 4, **aucun type de séjours ne retrouve les niveaux d'avant crise sanitaire. Pour autant, les évolutions sont différentes.**

Les séjours de vacances sont ceux qui enregistrent

la baisse la moins élevée par rapport à 2018-2019 (-7 %). A l'inverse, c'est pour les séjours « activité accessoire », organisés par les accueils de loisirs et de jeunes (ou « mini-camps »), que la diminution du nombre de départs enregistrée est la plus importante (-25 %).

Tableau 4 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs selon le type de séjours et l'année (toutes périodes et toutes destinations confondues)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Évolution 2021-22 par rapport à l'avant crise
Séjours de vacances	845 203	473 402	600 958	782 139	-7 %
Séjours courts	69 577	34 588	28 219	59 537	-14 %
Séjours spécifiques	148 054	57 851	64 679	133 512	-10 %
Séjours « activité accessoire »	371 518	104 006	205 883	276 986	-25 %
Ensemble des séjours	1 434 352	669 847	899 739	1 252 174	-13 %

Les séjours de vacances : un rattrapage pour les séjours en France

Toutes destinations confondues, les séjours de vacances (cinq jours ou plus) enregistrent donc une baisse de -7 % par rapport à l'avant crise sanitaire. Il est cependant intéressant d'observer les effectifs selon la destination.

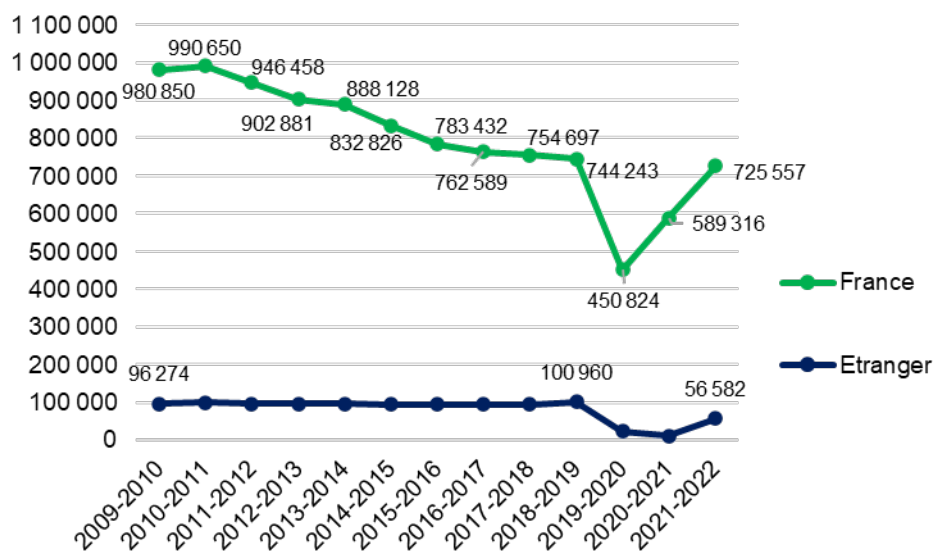
Comme nous pouvons le voir sur le graphique 11, les départs en séjours de vacances à destination

de l'étranger sont largement en deçà des niveaux d'avant crise sanitaire (-44 %).

Par contre, **les départs à destination de la France (métropolitaine et DOM-COM) retrouvent, eux, quasiment le niveau de 2018-2019 (-3 % seulement)**. Notons néanmoins que ces effectifs étaient en diminution constante sur les huit années précédant la crise sanitaire.

La répartition par tranche d'âge pour ces séjours

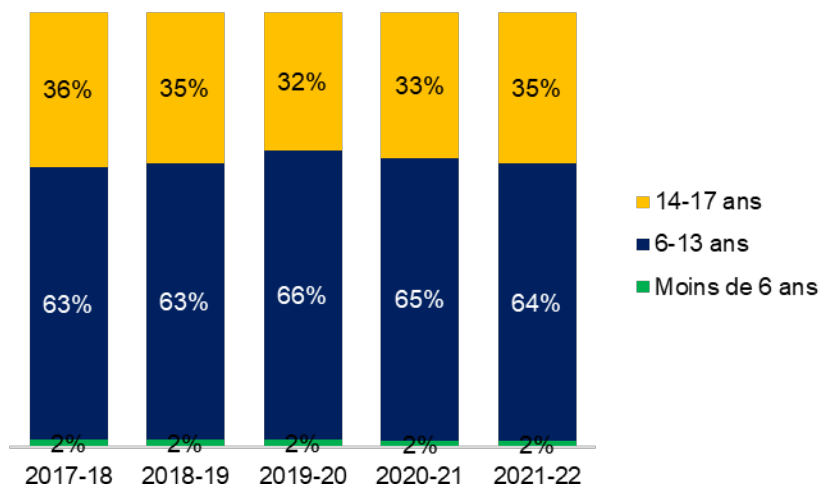
Graphique 11 : Effectifs de départs de mineurs en « séjours de vacances » selon la destination et l'année (toutes périodes confondues)



(toutes destinations confondues) est relativement stable, crise sanitaire ou pas. En moyenne, les départs se répartissent entre 2 % de moins de

6 ans, 64 % de 6-13 ans et 34 % de 14-17 ans (voir graphique 12).

Graphique 12 : Répartition des départs de mineurs en « séjours de vacances », selon la tranche d'âge et l'année (toutes périodes et toutes destinations confondues)



Les séjours courts : une progression constante stoppée par la crise sanitaire

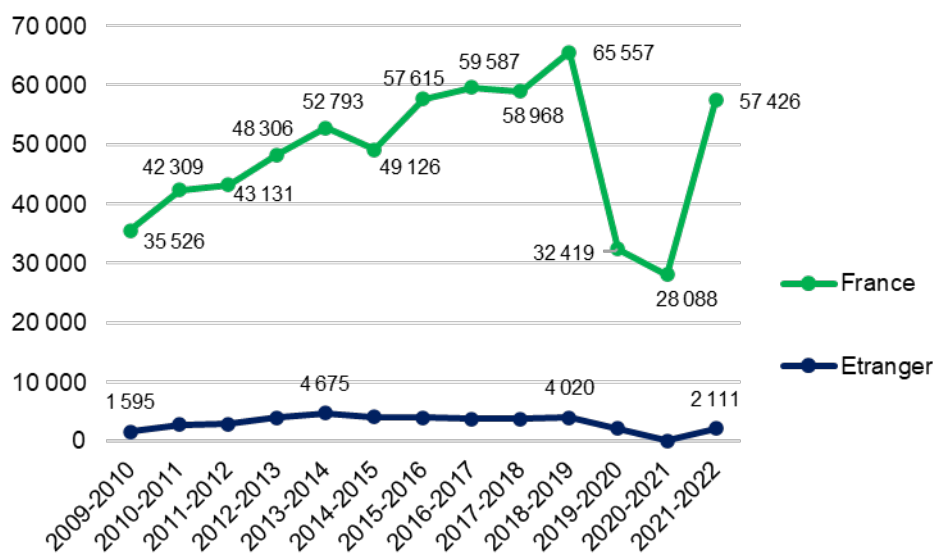
Toutes destinations confondues, les séjours courts (moins de cinq jours) enregistrent une baisse de -14 % par rapport à l'avant crise sanitaire. Ces séjours sont majoritairement à destination de la France (96 % des départs en 2021-2022, 94 % avant crise sanitaire).

Le graphique 13 ci-dessous, nous montre

qu'avant crise sanitaire, ces séjours à destination de la France (métropolitaine et DOM-COM) connaissent une progression constante du nombre de départ. **Ainsi, en 2018-2019, les effectifs atteignaient un pic jamais observé sur les dix années d'observation.**

En 2021-2022, les effectifs à destination de la France ne retrouvent pas ce niveau d'avant crise sanitaire (-12 %). Pour autant, ils retrouvent quasiment les niveaux de 2015-2016.

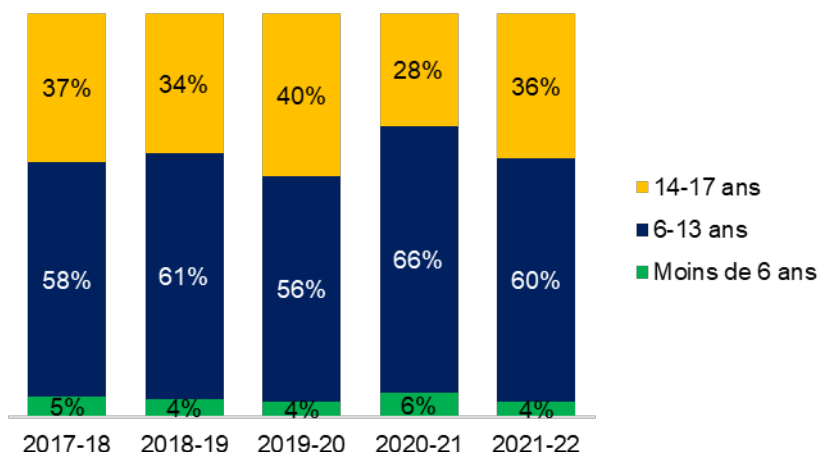
Graphique 13 : Effectifs de départs de mineurs en « séjours courts » selon la destination et l'année (toutes périodes confondues)



En 2021-2022, la répartition par tranche d'âge pour ces séjours courts (toutes destinations confondues) se rapproche de celle avant crise sani-

taire : 4 % des départs concernent des moins de 6 ans, 60 % des enfants âgés de 6 à 13 ans et 36 % des adolescents de 14-17 ans.

Graphique 14 : Répartition des départs de mineurs en « séjours courts », selon la tranche d'âge et l'année (toutes périodes et toutes destinations confondues)



Les séjours spécifiques : des départs qui progressent avec la mise en œuvre du SNU

Toutes destinations confondues, les séjours spécifiques enregistrent une baisse de -10 % par rapport à l'avant crise sanitaire.

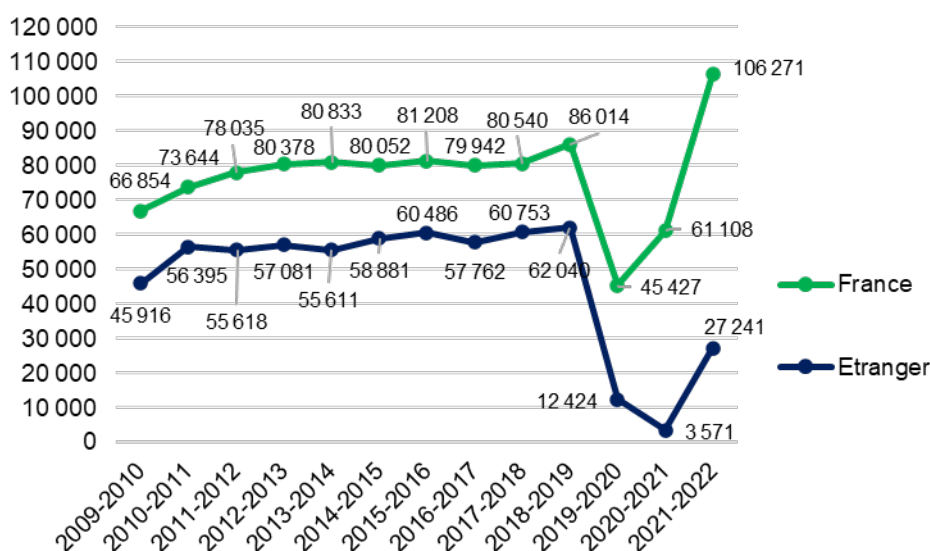
Avant la crise sanitaire, 58 % des départs sur ces séjours étaient à destination de la France. 42 % étaient donc des départs à destination de l'étranger. En 2021-2022, c'est 80 % des départs qui ont été à destination de la France et seulement 20 % à destination de l'étranger.

Comme nous pouvons le voir sur le graphique 15, quelle que soit la destination, avant crise

sanitaire, les effectifs de départs étaient en progression constante. Si, en 2021-2022, les effectifs à destination de l'étranger restent largement en deçà des niveaux d'avant crise sanitaire (-56 % par rapport 2018-2019), ce n'est pas du tout le cas des effectifs à destination de la France. Au contraire, ceux-ci dépassent tous ceux d'avant crise sanitaire pour atteindre un pic, avec 106 271 départs de mineurs (soit +24 % par rapport à 2018-2019).

Ceci s'explique probablement par la mise en place du SNU (voir encadré en page 9). En effet, en 2022, c'est près de 32 000 adolescents âgés entre 15 et 17 ans qui, volontairement, ont partici-

Graphique 15 : Effectifs de départs de mineurs en « séjours spécifiques » selon la destination et l'année (toutes périodes confondues)

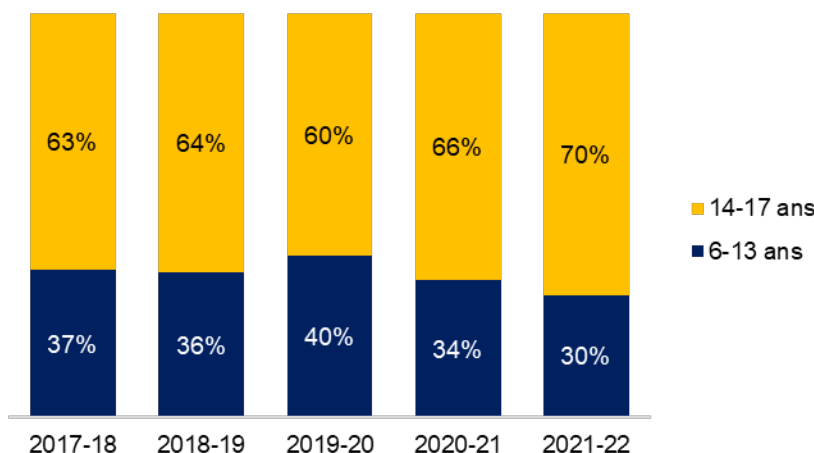


pé à un des séjours de cohésion organisés dans le cadre du dispositif. Or, les +24 % d'évolution mentionnés ci-dessus correspondent à 20 257 départs supplémentaires entre les années 2018-2019 et 2021-2022. Nous pouvons donc en conclure que, **hors jeunes partis dans le cadre du SNU (en 2019 et en 2022), l'évolution des départs en séjours spécifiques, en France, ne serait pas à la hausse mais enregistrerait, au**

contraire, une baisse d'environ -12 % par rapport à l'avant crise sanitaire.

En termes de répartition par tranche d'âges, nous observons un changement entre l'avant crise sanitaire et les deux dernières années : la part des 14-17 ans progresse, pour atteindre 70 % en 2021-2022. De nouveau, nous pouvons lier cette évolution au dispositif SNU.

Graphique 16 : Répartition des départs de mineurs en « séjours spécifiques », selon la tranche d'âge et l'année (toutes périodes et toutes destinations confondues)



Les séjours « activité accessoire » en deçà des dix années avant crise sanitaire

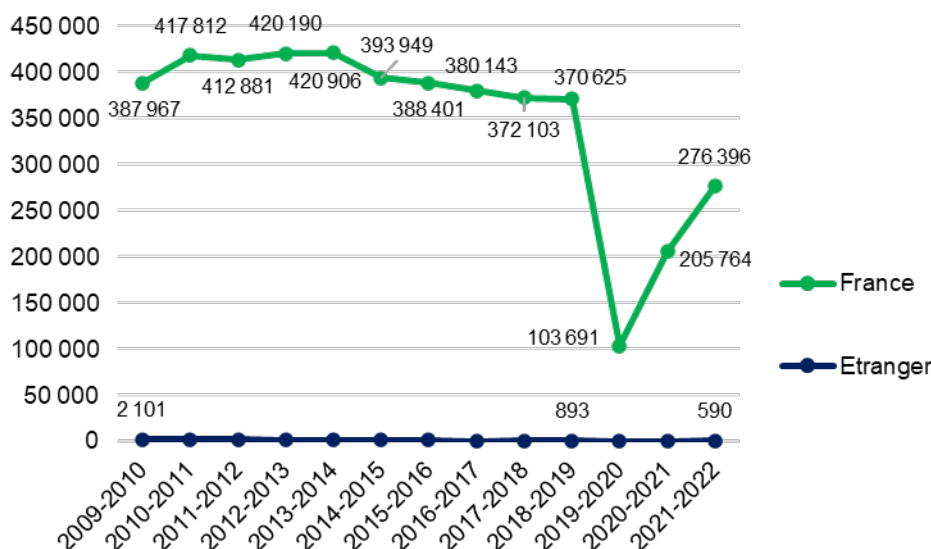
Toutes destinations confondues, les séjours « activité accessoire » aux accueils de loisirs et de jeunes enregistrent une baisse de -25 % par rapport à l'avant crise sanitaire. Ces séjours sont organisés quasi-exclusivement en France.

Ces « mini-camps » organisés en France, souvent à proximité des accueils de loisirs, enregistrent

une baisse des effectifs de départs à partir de 2014-2015 (voir graphique 17).

En 2021-2022, c'est 276 396 départs qui sont déclarés à destination de la France, ce qui représente une baisse de -25 % par rapport à 2018-2019. **Malgré une reprise suite à la chute vertigineuse liée à la crise sanitaire, cet indicateur reste inférieur à ceux observés sur les dix années avant crise sanitaire.**

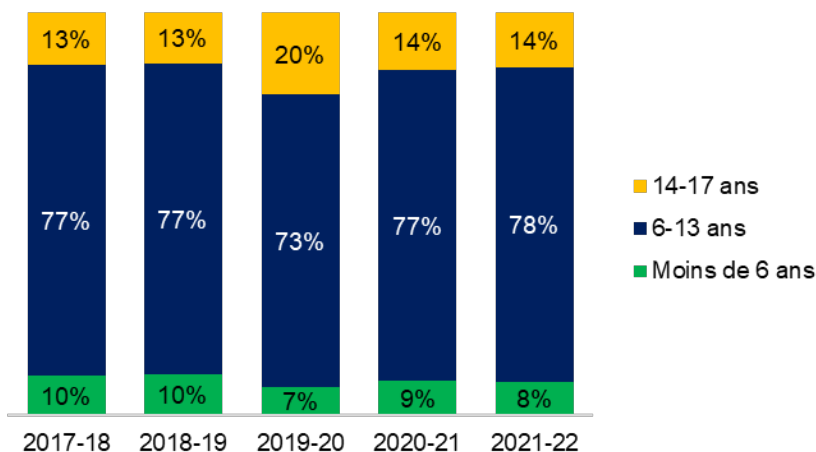
Graphique 17 : Effectifs de départs de mineurs en séjours « activité accessoire » selon la destination et l'année (toutes périodes confondues)



Ces séjours étant principalement organisés par les accueils de loisirs, en 2021-2022, 78 % des départs concernent des enfants âgés entre 6 et 13 ans. 14 % sont des adolescents de 14-17 ans et 8 % des enfants de moins de 6 ans.

En termes de répartition comme en termes d'effectifs, les séjours « activité accessoire » sont ceux qui accueillent le plus d'enfants de moins de 6 ans.

Graphique 18 : Répartition des départs de mineurs en séjours « activité accessoire », selon la tranche d'âge et l'année (toutes périodes et toutes destinations confondues)



Fréquentation des séjours selon la période de départ

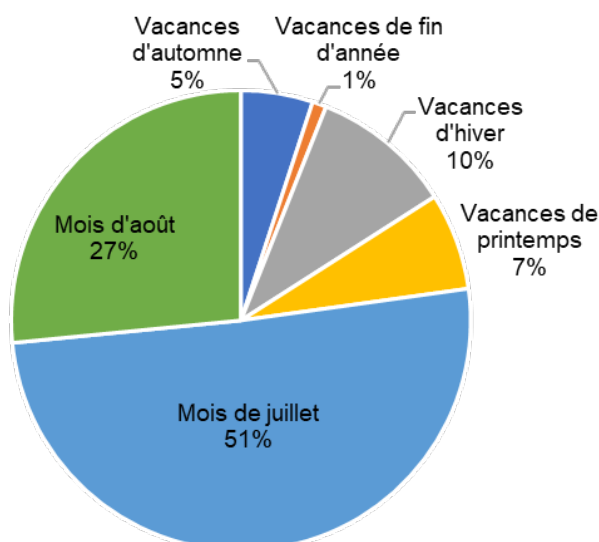
Hors les deux années de crise sanitaire où des mesures gouvernementales n'ont pas permis l'organisation des séjours sur certaines périodes (2019-2020 et 2020-2021), la répartition des départs selon les vacances évolue peu d'années en années. L'année 2021-2022 retrouve les mêmes pratiques qu'avant la crise sanitaire.

Ainsi, comme nous pouvons le voir sur le graphique 19 ci-dessous, **les vacances d'été, les plus longues, ont représenté 77 % des départs** organisés durant les vacances scolaires de l'année 2021-2022 : 51 % en juillet et 27 % en août.

Durant les « petits » congés scolaires, les vacances d'hiver 2022 ont été celles qui ont enregistré la part la plus importante, en termes de départs en séjours collectifs (10 %).

Si cette répartition est relativement similaire à celles des années avant crise sanitaire, les indi-

Graphique 19 : Répartition des départs de mineurs en séjours collectifs selon la période de vacances, pour l'année 2021-2022 (toutes destinations et tous types de séjours confondus)



cateurs statistiques indiquent une progression de la part des départs durant les vacances d'automne : entre 2009 et 2012, cette part était de 3 %. Elle passe à 4 % entre 2013 et 2018, pour atteindre 5 % en 2021. Cette progression se fait principalement au dépit d'une légère régression de la part des départs durant les vacances d'hiver. Alors que les départs sur cette période représentaient 11 % entre 2015 et 2019, cette part passe à 10 % en 2022.

Ces constats s'observent de manière plus concrète sur les effectifs. Le graphique 20 présente, pour ces « petits » congés, les effectifs de départs selon la période de vacances. On y retrouve cette **progression des départs durant les vacances d'automne, de manière relativement constante sur l'ensemble des treize années d'observation**. Ainsi, les effectifs ont progressé de +42 % entre les vacances d'automne 2009 et 2021.

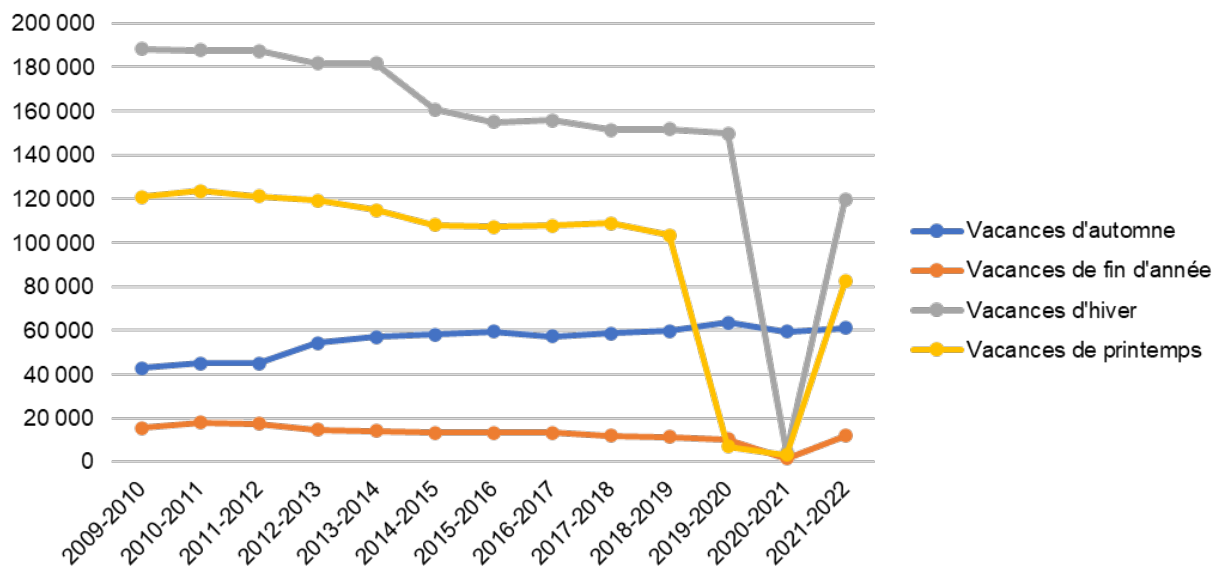
En revanche, les effectifs de départs sont en diminution sur les trois autres périodes de congés,

tout particulièrement pour les vacances d'hiver : -36 % entre 2010 et 2022, contre -32 % pour le printemps et -23 % pour les vacances de fin d'année.

Intéressons-nous au tableau 5 (en page suivante). En observant uniquement les données de 2021-2022 au regard de la dernière année avant crise sanitaire (2018-2019), nous apprenons que les effectifs de départs durant les vacances d'automne et de Noël progressent (respectivement de +2 % et +4 %). Les effectifs hors périodes de vacances en métropole augmentent également : de +77 % en juin (environ 14 000 jeunes partis en séjours de cohésion SNU entre le 12 et le 24 juin), et de +9 % sur les autres périodes (week-ends ou congés autres que ceux de métropole).

Les autres périodes enregistrent des baisses entre 2018-2019 et 2021-2022. Celle de l'été (-13 %) est néanmoins moins importante que celles des vacances d'hiver et de printemps (respectivement -21 et -20 %).

Graphique 20 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs selon la période de vacances et l'année (toutes destinations et tous types de séjours confondus)



Note de lecture : Les chutes en 2019-20 et 2020-2021 concernent les périodes de vacances où les mesures gouvernementales n'ont pas permis l'organisation de séjours collectifs (hormis pour certains publics spécifiques, tels que les personnes en situation de handicap).

Tableau 5 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs selon la période de vacances et l'année (toutes destinations et tous types de séjours confondus)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Évolution 2021-22 par rapport à l'avant crise
Vacances d'automne	59 657	63 638	59 441	61 037	2%
Vacances de Noël	11 460	10 482	1 747	11 948	4%
Vacances d'hiver	151 730	149 665	4 691	119 681	-21%
Vacances de printemps	103 319	7 224	3 254	82 465	-20%
Mois de juin	13 248	609	20 088	23 478	77%
Vacances d'été*	1 075 374	425 097	802 871	932 177	-13%
• Mois de juillet	736 452	251 110	519 473	611 623	-17%
• Mois d'août	338 922	173 987	283 398	320 554	-5%
Autres périodes**	19 564	13 132	7 647	21 388	9%
Ensemble des départs	1 434 352	669 847	899 739	1 252 174	-13%

*Les vacances d'été ont commencé après la fin des cours les jours suivants : le samedi 6 juillet 2019, le samedi 4 juillet 2020, le mardi 6 juillet 2021 et le jeudi 7 juillet 2022.

** Les « autres périodes » concernent les week-ends ou les congés autres que ceux de métropole.

Les cases en rose concernent les périodes où de nombreux accueils collectifs ont été suspendus.



Séjours collectifs : que retenir de l'année 2021-2022 ?

Une fois de plus, l'analyse des données des accueils de mineurs avec hébergements (ou séjours collectifs) nous montre, d'une part que le terme « colonie de vacances », largement utilisé par le grand public, n'est plus suffisant pour décrire la diversité de l'offre actuelle ; d'autre part que chaque type de séjours ne connaît pas les mêmes évolutions au fil des ans.

Si les données globales attestent d'une reprise du secteur à la suite de la forte chute de 2020, celle-ci n'est malheureusement pas suffisante pour retrouver les niveaux d'avant crise sanitaire. Pour autant, s'arrêter à cette lecture ne permet pas d'englober la complexité de l'organisation des séjours collectifs et des effectifs de départs en lien avec celle-ci.

Parmi les divers indicateurs et évolutions observés, il semble important de retenir la reprise des séjours à l'étranger. Ces séjours sont ceux qui ont le plus souffert de cette crise sanitaire. Si la reprise n'est pas à la hauteur des attentes, avec des effectifs moitié moindres que ceux d'avant crise sanitaire, elle est néanmoins présente. Elle permet donc de retrouver une po-

pulation adolescente, particulièrement intéressée par ce type de séjours.

Les départs concernant cette tranche d'âge se voient également « gonfler » par les séjours de cohésion, proposés dans le cadre du SNU (dispositif mis en place par le gouvernement). **Ces deux éléments contextuels expliquent peut-être, en partie, que les départs des 14-17 ans soient ceux qui enregistrent la diminution la plus faible (-8 %) au regard des données avant crise sanitaire.**

Cette conclusion ne peut pas passer à côté de l'évolution des « mini-camps » organisés par les accueils de loisirs et de jeunes. Les départs concernant ces séjours « activité accessoire » ne retrouvent pas les niveaux de 2018-2019 mais, plus que ça, **les effectifs restent inférieurs à tous ceux enregistrés sur les dix années d'observation avant crise sanitaire.** Des questions se posent donc sur ces séjours qui s'adressent le plus souvent à des publics qui connaissent déjà organisateurs et encadrants. Or nous savons qu'il s'agit là d'un fort facteur de rassurance pour permettre à son enfant de partir en séjour collectif. Que se joue-t-il alors actuellement pour ces séjours ? Quelles sont les raisons d'une telle évolution, au-delà des questions liées ces dernières années à la crise sanitaire ?

Notons, enfin, **une progression constante du**

nombre de départs durant les vacances d'automne, et ceci même pendant les années de crise sanitaire. Si cette période ne représente actuellement que 5 % de l'ensemble des départs durant l'année, il n'en reste pas moins qu'elle

connaît une évolution à l'inverse des autres périodes de vacances scolaires. Nous pouvons nous demander si cette augmentation constante des effectifs est en réponse à une demande des familles ?

Des sujets à creuser...

L'analyse de ces diverses données statistiques a le mérite de nous donner de premiers éléments explicatifs, concernant les évolutions que les séjours connaissent ces dernières années. Pour autant, cette analyse génère également des questions auxquelles ces chiffres ne répondent pas. L'une d'elle notamment, porte sur l'état des structures aujourd'hui. Le nombre de structures proposant des séjours collectifs est-il toujours le même qu'avant crise sanitaire ? Et qu'en est-il des structures qui étaient

spécialisées dans les séjours à l'étranger : sont-elles toujours en activité ? Pourquoi les accueils de loisirs organisent-ils moins de « mini-camps » ? Les difficultés de recrutement (qui ne sont pas spécifiques aux ACM et font la une, actuellement, de divers secteurs en France et à l'étranger) ont-elles eu des effets sur le nombre de séjours proposés en 2021-2022 ? Les organisateurs arrivent-ils et ont-ils les moyens de se projeter à moyen et long terme dans le contexte actuel ?

Les séjours collectifs en 2021-2022

Quelques chiffres clés



1 252 174 départs de mineurs
âgés entre 3 et 17 ans



725 557
départs

Un quasi rattrapage des "séjours de vacances" à destination de la France (métropolitaine + DOM-COM) par rapport à l'avant crise sanitaire (-3 %).

Une reprise des séjours à l'étranger, avec **86 524** départs, après deux années où ils n'étaient quasiment plus proposés.



Une forte progression des départs en "séjours spécifiques" par rapport à l'avant crise sanitaire, en lien avec le dispositif SNU.



Une importante diminution des départs en mini camps organisés par les accueils de loisirs et de jeunes par rapport à l'avant crise sanitaire.



Ovlej

ovlej@ovlej.fr / www.ovlej.fr

7 rue Pérignon, 75015 Paris

Association constituée de :



Retrouvez tous les Bulletins de l'Ovlej sur le site

www.ovlej.fr

Directeur de publication : Luc Greffier

Rédactrice : Natacha Ducatez